

COMPTE RENDU ET RESOLUTIONS

Consultation du Comité Directeur du 16 juin 2022 par voie électronique

Règlements et Formules de Championnat

Question 1

Ont pris part au vote :

Isabelle Jouin, Jean Michel Dutrieux, Jean Christophe Plaisant, Yves Regniez, Sophie Raffy, Benjamin Quedeville, Jean Francois Boyer, Sylvie Petitjean, Amandine Rombaut , Yann Le Meliner, Jean Emile Gaboriaud, Laure Lawton-Jubert, Diane Monestié, Grégoire Favre Verand. Henri Claude Lambert, Clémentine Dufay, Francois Girault, Rémy D'Halluin.

Soit votants :18/21

Question 2

Validez vous le mode de consultation ?

Nombre de réponses : 18 , Oui : 17 , Non :0 , abstention : 1

La procédure est validée à.

Question 3

Validez vous les formules de championnat salle 2022 2023 proposées ?

Nombre de réponses : 18, Oui : 16 , Non : 1 , abstention : 1

Les formules de championnat salle 2022 2023 sont validées.

Question 4

Validez vous les formules de championnat gazon 2022 2023 proposées ?

Nombre de réponses : 18 , Oui : 16 , Non :1 , abstention : 1

Les formules de championnat gazon 2022 2023 sont validées.

Question 5

Validez vous le règlement des compétitions gazon applicable au 1/07/2022 proposé ?

Nombre de réponses :18 , Oui : 16 , Non :2 , abstention : 0

Le nouveau règlement des compétitions gazon, applicable au 1/07/2022 est adopté.

Question 6

Validez vous le règlement des compétitions salle applicable au 1/07/2022 proposé ?

Nombre de réponses : 18 , Oui :16 , Non :1 , abstention : 1

Le nouveau règlement des compétitions salle , applicable au 1/07/2022 est adopté.

Fait à Colombes le 18 juin 2022

Isabelle Jouin
Présidente

Jean Michel Dutrieux
Secrétaire Général

Question 1

COMITE DIRECTEUR du 16/06/2022
Vote électronique.

Nom et Prenom du votant

Afficher 10 éléments

Re

Réponses

clementine Dufay

lawton jubert laure

Dutrieux jean michel

RAFFY Sophie

Boyer Jean-François

Plaisant Jean-Christophe

Petitjean Sylvie

Favre-Vérand Gregoire

Lambert Henri-Claude

Affichage de l'élément 11 à 19 sur 19 éléments

Nombre de votes : 18 (9+9)

Précédent

1

2

3

4

5

6

Suivant

Question 1

Nom et Prenom du votant

Afficher 10 éléments

Ré

Réponses

GABORIAUD Jean Emile

REGNIEZ Yves

Monestié Diane

~~Girault François~~

Annullé

Jouin

LE MELINER Yann

Rombaut Amandine

GIRAULT François

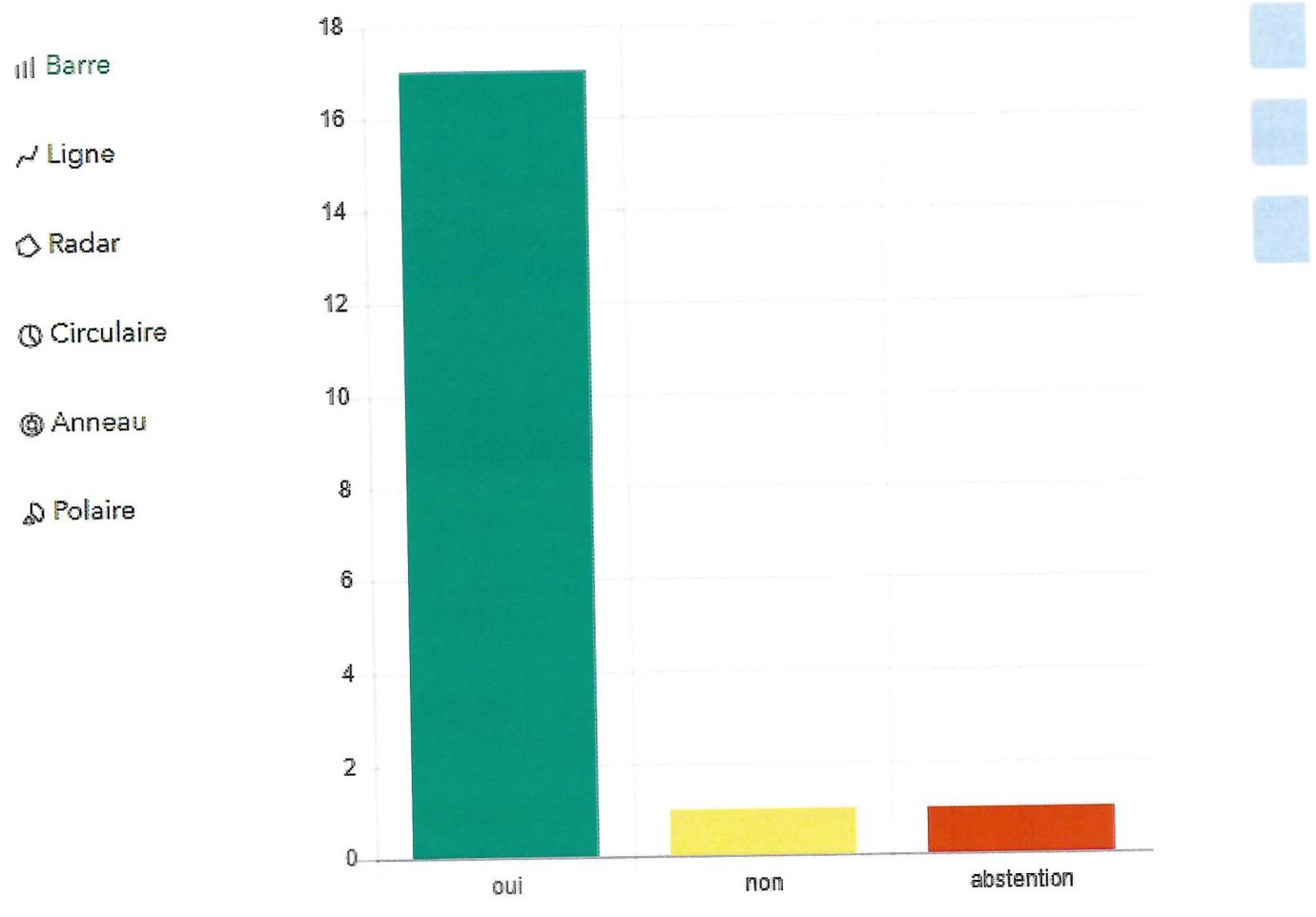
Quedeville Benjamin

Dhalluin Rémi

Affichage de l'élément 1 à 10 sur 19 éléments

Question 3

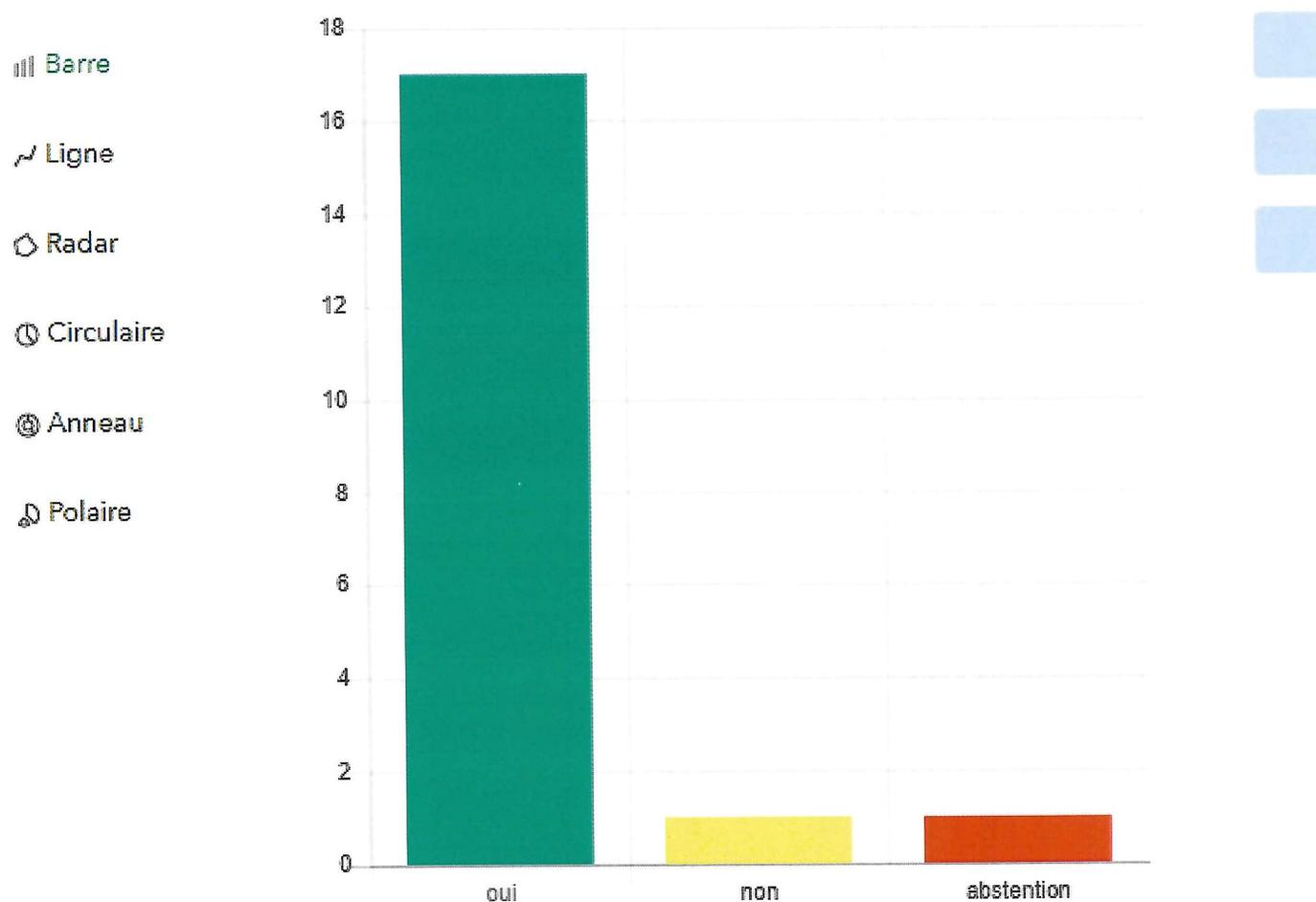
Validez vous les formules de championnat salle 2022 2023 proposées ?



Intitulé des réponses	Nombre de réponses
oui	17 16
non	1
abstention	1

Question 4

Validez vous les formules de championnat gazon 2022 2023 proposées ?



Intitulé des réponses

Nombre de réponses

oui

~~17~~ 16.

non

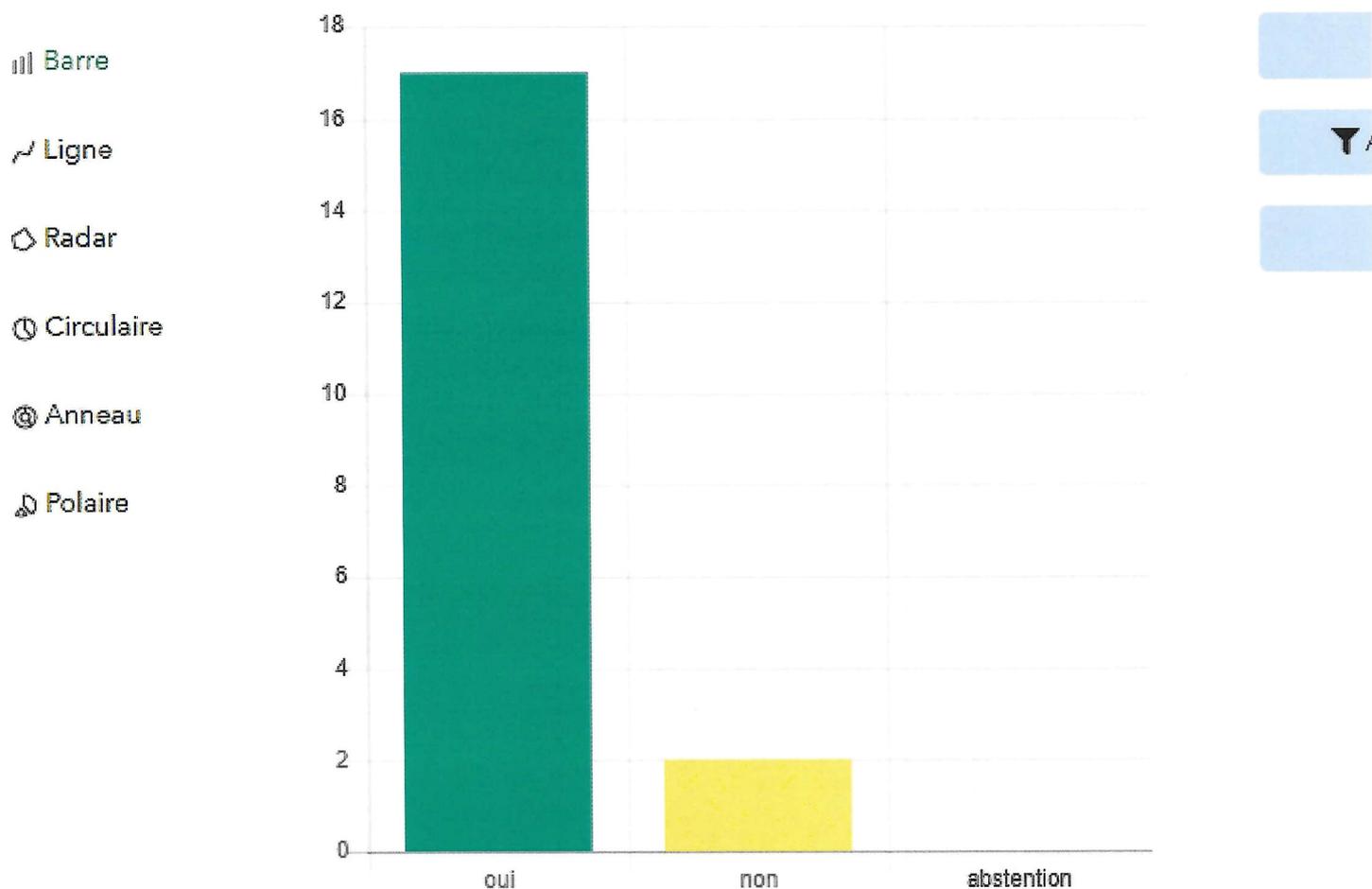
1

abstention

1

Question 5

Validez vous le règlement des compétitions gazon applicable au 1/07/2022 proposé ?



Intitulé des réponses

Nombre de réponses

oui

16.

non

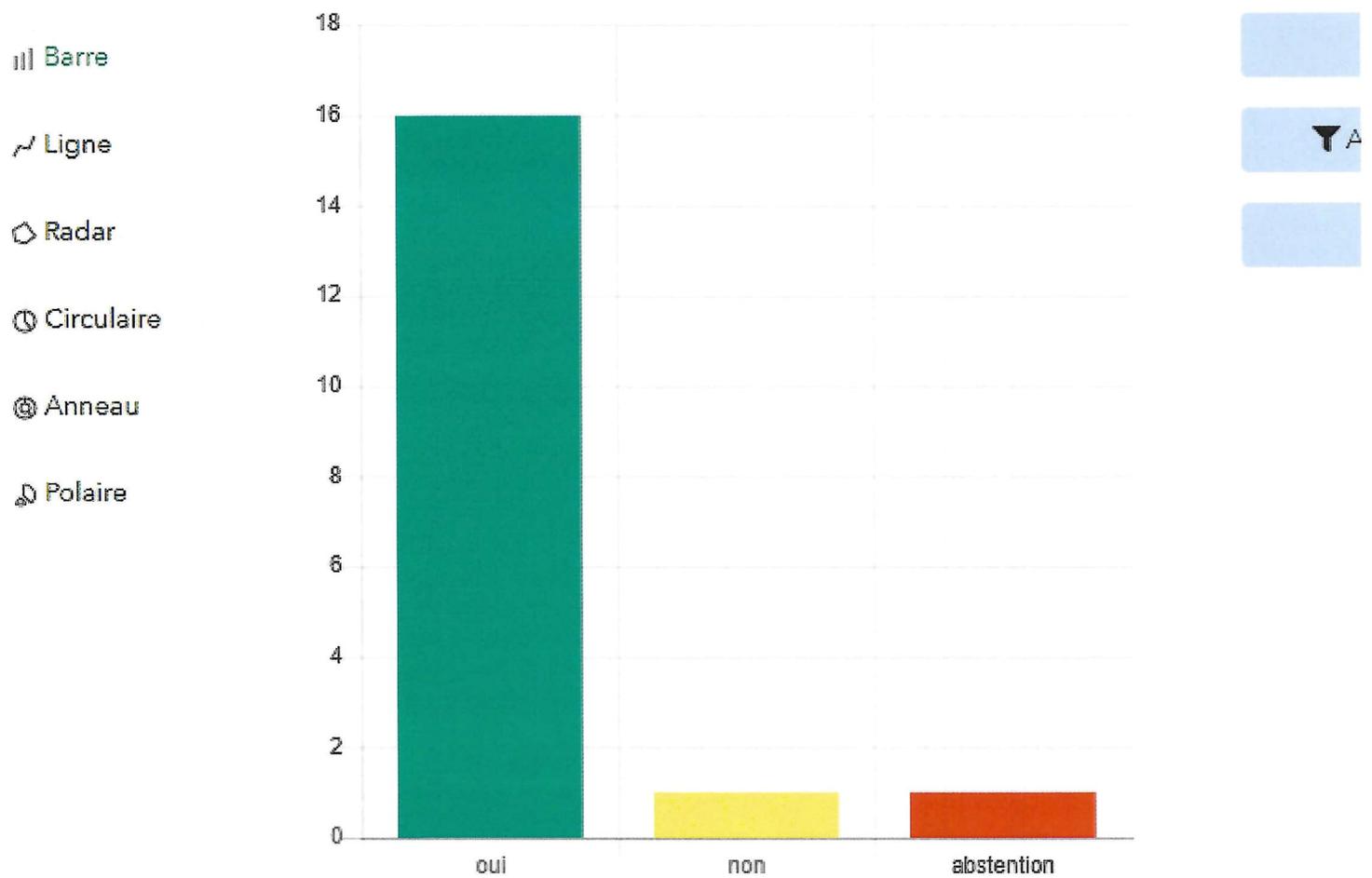
2

abstention

0

Question 6

Validez vous le règlement des compétitions salle applicable au 1/07/2022 proposé?



Intitulé des réponses

Nombre de réponses

oui

16

non

1

abstention

1

STATUTS (2)

1. DISPOSITIONS RELATIVES AU BUT ET A LA COMPOSITION DE LA FEDERATION

1.1. But

L'association, dite "FEDERATION FRANCAISE DE HOCKEY", ci-après dénommée "La Fédération" ou "la F.F.H.", fondée en 1920, comprend des personnes morales et physiques ayant pour but principal ou accessoire la pratique du Hockey sur Gazon ~~et~~ **du hockey** en Salle, **du hockey fauteuil, et du hockey en-marchant**, ci-après dénommés Hockey.

Elle a pour objet de réglementer, diriger, encourager, développer, organiser et promouvoir dans le respect des principes de fair-play et de non-violence, la pratique du Hockey en France, dans la Métropole, ainsi que dans les départements et territoires d'Outre-Mer.

Elle veille au respect de la charte de déontologie du sport établie par le comité national olympique et sportif français.

Sa durée est illimitée.

Son siège social est situé à : 102/102bis Avenue Henri Barbusse, Bâtiment B, 92700 Colombes. Il peut être transféré par délibération de l'Assemblée Générale.

Transmis au SG le 25/02/2022